

Séance du Conseil Municipal du 10/03/2011

N° 044

Anciennes Directions ou Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011004

Signataire : ABW/PC

OBJET : Lecture et approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2011.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 Février 2011;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 Février 2011

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Compte Rendu du Conseil Municipal du 10/03/2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 10 MARS, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 28 Février 2011, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, FOURNIER, Adjoints au Maire,

Mme LOURENCO, M VINCENT, Mme MADI, MM. ROS, GUERRIEN, KETFI, OGE, MINIMBU, Mme HARKATI, M. MILIA, Mme DERKAOU, M. DEL MONTE, Mme KARMAN SUCH, M. RUER, Mme GRARE, MM. KAMALA, MENIA, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

Excusés :

Mme DIAKITE
M. LANTERNIER
Mme RATZEL TOGO
M. MAIZA
Mme SANDT
Mme M'DAHOMA MOHAMED

Représentés par :

M. AIT BOUALI
M. VANNIER
M. ROS
M. MONINO
Mme LEBIHAN
M. GARNIER

Excusés :

M. MALEME
Mme ZAHIR
M. BEAUDET
Mme LATOUR
M. KARMAN
Mme DERKAOU

Représentés par :

Mme HAMMACHE
M. LOGRE
M. DEL MONTE
M. RUER
Mme KARMAN SUCH
Mme GRARE

Absents: Mmes AHMED, KOUAME, CHIBAH, M. AUGY, Mme DESCAMPS, M. PAUPERT,

Secrétaire de séance : M. OGE.

QUESTION N° 044 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2011.

A l'unanimité.

APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 Février 2011

QUESTION N° 045 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Admission en non valeur sur l'exercice 2011

A l'unanimité.

DECIDE :

Pour la section de fonctionnement, l'admission en non valeur d'un montant de **163.657, 27 euros** pour produits irrécouvrables.

Pour la section d'investissement, l'admission en non valeur d'un montant de **153.173,81 euros** pour produits irrécouvrables.

QUESTION N° 046 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: approbation de recrutement d'un directeur de centre social pour une période de 3 ans à compter du 1er avril 2011

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984 précitée un Directeur de Centre Social. Le collaborateur recruté devra disposer d'une expérience probante et vérifiée dans l'animation d'équipes pluridisciplinaires de terrain et dans la conduite d'objectifs opérationnels en matière de développement social des quartiers. Il devra notamment développer et mener à leur terme des projets multi-partenariaux, développer une expérience réussie dans l'animation de structures participatives avec les populations et l'accompagnement de projets individuels et collectifs.

DIT : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

AUTORISE : en conséquence Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement.

QUESTION N° 047 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: création d'un emploi occasionnel "manager du Centre Ville" pour une période de 6 mois

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre,

AUTORISE le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984, précitée pour faire face à des besoins occasionnels pour une période de 6 mois, un manager du Centre Ville.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera en référence au cadre d'emploi des ingénieurs.

AUTORISE en conséquence le Maire à prendre l'arrêté de recrutement nécessaire

QUESTION N° 048 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: Centre Municipal de Santé - renouvellement d'un contrat à compter du 1 er avril 2011, d'un médecin spécialisé en oncologie médicale.

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à renouveler le contrat d'un médecin spécialisé, à compter du 1^{er} avril 2011 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT : que la rémunération de ce médecin spécialisé non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 049 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: année 2011- attributions vestimentaires

A l'unanimité.

APPROUVE : le montant de l'estimation des attributions vestimentaires pour l'année 2011, pour un total de 160 000€

APPROUVE : le montant des bons d'achats vestimentaires attribués à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire soit :

- bon d'achat administratif :	56€
- bon chaussant :	43 €
- bon costume :	182 €
- Bon parka :	150 €

QUESTION N° 050 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Création de 3 postes d'agents chargés de la surveillance des points écoles.

A l'unanimité.

DECIDE : la création de 3 postes supplémentaires d'agents de surveillance des points écoles portant le tableau des effectifs à 31.

DIT que les agents seront rémunérés sur la base du SMIC horaire à raison de 3 heures par jour minimum pendant 4 jours par semaine. La rémunération sera automatiquement revalorisée à chaque augmentation du SMIC horaire. Les agents pourront bénéficier de congés payés calculés sur la base de 10 % de leur salaire brut annuel.

QUESTION N° 051 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : modifications du tableau des effectifs

A l'unanimité.

DECIDE la création des 108 emplois suivants :

- 1 Directeur Général Adjoint d'une commune de 80 à 150 000 habitants
- 9 Attachés

- 3 Rédacteurs Chefs
- 6 Rédacteurs Principaux
- 3 Adjoints Administratifs de 1^{ère} Classe
- 11 Techniciens Principaux de 1^{ère} Classe
- 7 Techniciens Principaux de 2^{ème} Classe
- 1 Technicien
- 2 Agents de Maîtrise Principaux
- 11 Agents de Maîtrise
- 27 Adjoints Techniques de 1^{ère} Classe
- 1 Educateur de Jeunes Enfants Principal
- 1 Cadre de Santé Infirmier
- 1 Puéricultrice de Classe Supérieure
- 1 Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} Classe
- 1 Auxiliaire de Soins Principal de 1^{ère} Classe
- 1 Assistant Médico-Techniques de Classe Supérieure
- 1 Animateur Principal
- 2 Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe
- 4 Brigadiers de Police Municipale
- 10 Agents de Surveillance des Points Ecoles
- 1 Directeur de la Jeunesse et des Sports
- 2 Contrôleurs de Gestion
- 1 Directeur de Centre Social

DECIDE la fermeture des 104 emplois suivants :

- 1 Directeur Général des Services Techniques
- 1 Administrateur Hors Classe
- 1 Directeur Territorial
- 8 Rédacteurs
- 3 Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} Classe
- 4 Adjoints Administratifs de 2^{ème} Classe
- 1 Ingénieur Principal
- 5 Techniciens Supérieurs Chefs
- 3 Techniciens Supérieurs Principaux
- 3 Techniciens Supérieurs
- 3 Contrôleurs de Travaux en Chef
- 2 Contrôleurs Principaux de Travaux
- 1 Contrôleur de travaux
- 6 Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} Classe
- 5 Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe
- 40 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe
- 1 Educateur de Jeunes Enfants
- 1 Médecin de 1^{ère} Classe
- 1 Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé
- 1 Puéricultrice Cadre de Santé
- 1 Infirmier de Classe Normale
- 2 Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} classe
- 2 Auxiliaires de Soins de 1^{ère} classe
- 1 Assistant Médico-Technique de Classe Normale
- 1 Conseiller Principal des Activités Physiques et Sportives
- 1 Conservateur du Patrimoine de 1^{ère} Classe
- 4 Gardiens de Police

- 1 Coordonnateur de Quartier

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

QUESTION N° 052 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Conventions de délégation de paiement des dépenses de soin pour les usagers du Centre de Santé avec diverses mutuelles

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de délégation de paiement avec la mutuelles suivantes :

- Carte Blanche
 - GIE Groupe Nation
 - I-Santé
 - Mutuelle de l'Industrie et du Pétrole
 - UNEO
-

QUESTION N° 053 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers d'éducation thérapeutique des patients

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis pour la poursuite d'ateliers d'éducation thérapeutique pour des patients diabétiques.

AUTORISE le Maire à solliciter et à accepter une subvention de dix mille Euros au titre du premier trimestre de l'année 2011.

QUESTION N° 054 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : approbation de recrutement d'un contrôleur de gestion pour une durée de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984 précitée un contrôleur de gestion pour une durée de 3 ans.

AUTORISE : en conséquence Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

QUESTION N° 055 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un groupe scolaire 124 rue Henri Barbusse. Attribution du marché. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un groupe scolaire 124 rue Henri Barbusse, au groupement Atelier d'Architecture PHILEAS (mandataire) – Philippe TALBOT & Associés.

AUTORISE le Maire à signer le marché.

QUESTION N° 056 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Approbation de la Convention habilitant le Syndicat de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) à accompagner la Commune dans la valorisation de ses actions de maîtrise de la demande d'énergie

A l'unanimité.

APPROUVE la convention proposée par le SIPPEREC habilitant le SIPPEREC à obtenir, pour son compte, les certificats d'économies d'énergie correspondant aux actions de maîtrise de la demande d'énergie réalisées par la Commune d'Aubervilliers sur le territoire du SIPPEREC dans le cadre du dispositif de regroupement prévu à l'article 15 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

AUTORISE le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

QUESTION N° 057 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Demande de subvention relative à l'entretien de l'orgue de l'Eglise Notre Dame des Vertus pour l'année 2011. Inscription de la dépense au budget communal.

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de subvention auprès de l'Etat (notamment de la Direction des Affaires Culturelles d'Ile de France) ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'opération et signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

DECIDE l'inscription de la dépense initiale desdits travaux (soit 2 087 € H.T.) au budget communal de l'exercice 2011 et la recette afférente

QUESTION N° 058 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Approbation du projet de marché de travaux par substitution sur les parties communes du bâtiment sur rue sis 4 rue du Docteur PESQUE (référence cadastrale AB n°110)

A l'unanimité.

APPROUVE la substitution par la commune pour réaliser les travaux suite à la carence du syndicat des copropriétaires afin de sortir de l'insalubrité les parties communes du bâtiment situé 4 rue du Docteur Pesqué à Aubervilliers,

APPROUVE le projet de marché de travaux dont le coût global prévisionnel est estimé à 208 000€ HT

AUTORISE le Maire à signer le marché subséquent

DÉCIDE de mettre en recouvrement les dépenses auprès du syndicat des copropriétaires (ensemble des copropriétaires concernés) représenté par le Cabinet FONCIA-CHADEFAUX-LECOQ

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et à signer la convention qui en réglerait les conditions d'exécution

QUESTION N° 059 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun. Année 2011. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée, à bons de commande, relatif à la fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun, passé pour une année à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2011 et comportant l'allotissement et les seuils suivants :

ALLOTISSEMENT	SEUIL MINI € H.T.	SEUIL MAXI € H.T.
Lot N°1 <u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transports en commun</u>	25 000 €	80 000 €
Lot N° 2 <u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires</u> Projecteurs, échappements, batteries, électricité, lampes, courroies, bougies, balais essuie glasses, embrayage, démarreur, alternateur et divers organes de véhicules	15 000€	40 000 €
Lot N° 3 <u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun</u> Filtres à huile, gasoil, air et essence	3 000 €	15 000 €

Lot N° 4 <u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires</u> plaquettes de freins, flexibles, disques, maîtres cylindres, kits de freins et divers organes de freinage	3 000 €	30 000 €
Lot N°5 <u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transport en commun</u> Plaquettes de freins, flexibles, disques maîtres cylindres, embrayage et divers organes de freinage	3 000 €	25 000 €

QUESTION N° 060 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : garantie d'emprunt accordée à la SEM Plaine commune Développement

A l'unanimité.

AUTORISE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 2 400 000 € représentant 20 % d'un emprunt d'un montant de 12 000 000 € que la SEM Plaine Commune Développement se propose de contracter auprès de BCME.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Durée : 4 ans

Phase de mobilisation (jusqu'au 31/12/2011 inclus)

Index : EONIA + 0,86 % ou T4M + 0,86 % (calcul exact/360)

Phase d'amortissement

Index : Euribor 3, 6 ou 12 mois + 0,90 % (calcul exact/360)

Commission d'engagement : 12 000 €.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de la BCME par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la BCME et la SEM Plaine Commune Développement.

QUESTION N° 061 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Déclassement du Domaine Public d'un tronçon de la rue de la Gare pour une superficie de 370 m² face à la parcelle sise 8 rue de la Gare

A l'unanimité.

DECIDE de déclasser du domaine public le tronçon de la rue de la Gare, pour une superficie de 370 m² et donnant face à la parcelle 8 rue de la Gare, conformément au plan ci joint.

QUESTION N° 062 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : 14 bd Anatole France à Aubervilliers, bien en totalité situé sur la parcelle cadastrée AB n°6, d'une superficie de 544m² : cession au profit de la Société Le Moulin Vert ou tout substitué.

A l'unanimité.

ABROGE la délibération susvisée du Conseil municipal du 25 novembre 2010 portant approbation de la cession du bien sis 14 bd Anatole France à Aubervilliers au profit de la Société EFIDIS.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 14 bd Anatole France à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AB n°6 d'une superficie de 544 m² au profit de la Société Le Moulin Vert ou tout substitué.

FIXE le prix de cession à 1.739.600 euros majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente, le cas échéant, et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 063 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 209-211 rue André Karman/34 rue Charron à Aubervilliers, cadastré AB72 : cession au profit de la Société Le Moulin Vert ou tout substitué

A l'unanimité.

ABROGE la décision susvisée du 25 novembre 2009, portant approbation de la cession d'un bien en totalité situé 209-211 rue André Karman / 34 rue Charron, cadastré AB 72, au profit de la Société VILOGIA ou tout substitué

DECIDE de céder le bien en totalité mentionné à l'article précédent au profit de la Société Le Moulin Vert ou tout substitué

FIXE le prix de cession à 410.000 €, libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente, le cas échéant, et l'acte notarié relatifs à cette transaction, ainsi qu'à accomplir tout acte ou toute formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

QUESTION N° 064 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Unis-cité dans le cadre du projet Médiaterre

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'Association Unis Cité dans le cadre du projet « Médiaterre »

DECIDE : d'attribuer à l'association Unis-Cité une subvention de 9 320 € pour réaliser le projet

QUESTION N° 065 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Avenant n°1 à la convention entre la Commune d'Aubervilliers et le CM Aubervilliers Escrime

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention annuelle entre la commune d'Aubervilliers et le CM Aubervilliers Escrime.

ACCORDE : le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement à hauteur de 23 502 € au CM Aubervilliers Escrime dans le cadre de sa relocalisation.

QUESTION N° 066 - RAPPORTEUR Tunis THEURIER-AZZOUZ

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers, le Département de Seine-Saint-Denis et l'Inspection Académique sur l'accueil des collégiens temporairement exclus

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers, le Département de Seine-Saint-Denis, l'Inspection Académique et à percevoir la subvention accordée par le Département d'un montant de 28 750 €

QUESTION N° 067 - RAPPORTEUR Soumia ZAHIR - Evelyne YONNET

OBJET : Subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la mise en œuvre du volet interne du plan local de prévention et de lutte contre les discriminations

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à percevoir la subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France de 20 000 € pour la mise en œuvre du Plan Local de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations (PL-PLCD) - Volet interne.

APPROUVE le projet de convention de partenariat afférent avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

QUESTION N° 068 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis "Accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement"

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis "Accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement", pour la période du 1^{er} Janvier 2010 au 31 décembre 2012, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à percevoir la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis avec le calendrier suivant :

- Année 2010 : 9 486 €
 - Année 2011 : 20 998 €
 - Année 2012 : 42 033 €
-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21H42